

DETAIL ESTIMATIF INDICATIF **LOT n°5**

N° Prix	Désignation du prix et prix unitaire en toutes lettre (HT)	U	Quantité	Prix Unitaires en euros H.T.	Montant en euros H.T.
1	Participation à la réunion de préparation	F	1		
2	Permanence du responsable d'entreprise	F	1		
3	Reconnaissance des circuits	F	8		
4	Mise à disposition d'un engin de service hivernal (ESH) avec chauffeur pour toute la période normale du service hivernal.				
4a	Mise à disposition d'un engin de service hivernal (ESH) affecté au CEI de Reims pour toute la période du service hivernal.	F	2		
4b	Mise à disposition d'un engin de service hivernal (ESH) affecté au CEI de Rethel pour toute la période du service hivernal.	F	2		
4c	Mise à disposition d'un engin de service hivernal (ESH) affecté au CEI de Charleville pour toute la période du service hivernal.	F	2		
4d	Mise à disposition d'un engin de service hivernal (ESH) affecté au dépôt de Rocroi pour toute la période du service hivernal.	F	2		
5	Réservation d'un ESH de renfort	F	2		
5a	Mise à disposition d'un engin de service hivernal (ESH) affecté au CEI de Reims pendant 1 semaine pendant la période hivernale avec délai de prévenance de 7 jours calendaires.	Sem	1		
5b	Mise à disposition d'un engin de service hivernal (ESH) affecté au CEI de Rethel pendant 1 semaine pendant la période hivernale avec délai de prévenance de 7 jours calendaires.	Sem	1		
5c	Mise à disposition d'un engin de service hivernal (ESH) affecté au CEI de Charleville pendant 1 semaine pendant la période hivernale avec délai de prévenance de 7 jours calendaires.	Sem	1		
5d	Mise à disposition d'un engin de service hivernal (ESH) affecté au CEI de Rocroi pendant 1 semaine pendant la période hivernale avec délai de prévenance de 7 jours calendaires.	Sem	1		
5e	Mise à disposition d'un engin de service hivernal (ESH) affecté au CEI de Reims pendant 1 semaine pendant la période hivernale avec délai de prévenance inférieur à 7 jours calendaires.	Sem	1		
5f	Mise à disposition d'un engin de service hivernal (ESH) affecté au CEI de Rethel pendant 1 semaine pendant la période hivernale avec délai de prévenance inférieur à 7 jours calendaires.	Sem	1		
5g	Mise à disposition d'un engin de service hivernal (ESH) affecté au CEI de Charleville pendant 1 semaine pendant la période hivernale avec délai de prévenance inférieur à 7 jours calendaires.	Sem	1		
5h	Mise à disposition d'un engin de service hivernal (ESH) affecté au CEI de Rocroi pendant 1 semaine pendant la période hivernale avec délai de prévenance inférieur à 7 jours calendaires.	Sem	1		
6	Intervention				
6a	Intervention heures de jour : du lundi au samedi entre 7 h et 22 h, hors jours fériés	H	600		
6b	Intervention heures de jour : dimanche et jours fériés entre 7 h et 22 h	H	600		
6c	Intervention heures de nuit : du lundi au dimanche et les jours fériés, entre 22 h et 7 h	H	600		
7	Transfert d'un engin de service hivernal (ESH), avec sa lame, d'un CEI à un autre dans un même district	Km	100		
				TOTAL HT	
				TVA 20%	
				TOTAL TTC	